



Notice d'information Patient *

A destination de citoyens européens non français
soignés en France

Vos données de santé circulent pour **mieux** vous prendre en charge.
Voici des informations sur les règles encadrant leur utilisation **en France**

1. QU'EST-CE QUE L'INFRASTRUCTURE DE SERVICES NUMÉRIQUES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE EN LIGNE ?
2. QUELLES DONNÉES SONT CONCERNÉES PAR CE TRAITEMENT ?
3. QUELLE EST LA BASE LÉGALE POUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES ?
4. QUEL EST LE BUT DU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES ?
5. QUI TRAITE ET A ACCÈS À VOS DONNÉES ?
6. COMBIEN DE TEMPS LES DONNÉES PERSONNELLES SONT-ELLES CONSERVÉES ?
7. QUELS SONT VOS DROITS CONCERNANT VOS DONNÉES ?

1. QU'EST-CE QUE L'INFRASTRUCTURE DE SERVICES NUMÉRIQUES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE EN LIGNE ?

Le transfert électronique de la synthèse de votre dossier médical (ou synthèse médicale) se fait par le biais de l'infrastructure de services numériques dans le domaine de la santé en ligne fournie par la Commission Européenne sous le nom **Ma Santé @ EU**.



Ma santé @ UE

Infrastructure de services numériques dans le domaine de la santé en ligne
Un service fourni par l'Union européenne

Cette infrastructure est destinée à l'échange de données de santé et relie les Points de Contact Nationaux en e-santé (National Contact Point for eHealth ou NCPeH).

Elle fait partie d'un système électronique transfrontalier qui offre aux citoyens européens, qui y consentent préalablement, un moyen **sûr** et **simple** de transférer leurs données de santé en cas de nécessité d'un soin à l'étranger.

Dans ce cadre, les données personnelles sont transférées par voie électronique aux professionnels de santé que vous consultez dans les pays de l'Union européenne (UE).

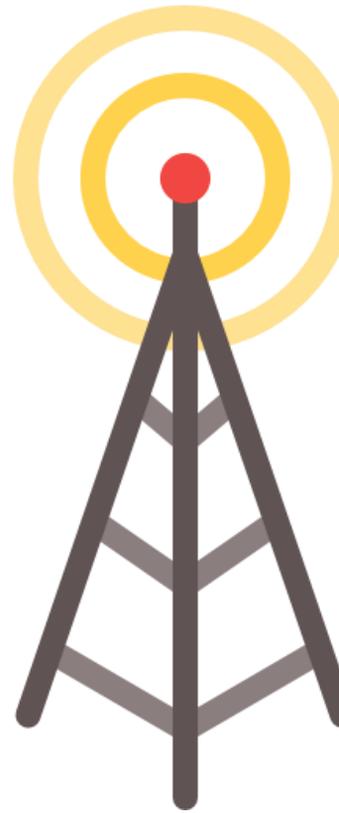
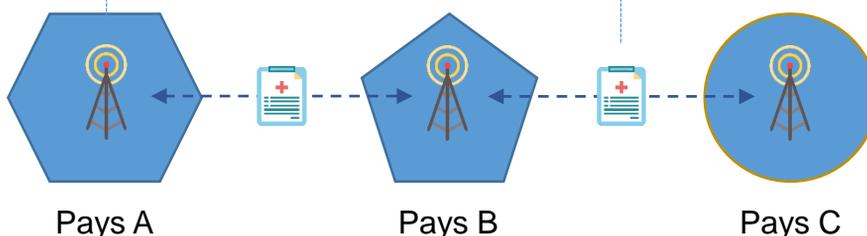


SCHÉMA DE L'INFRASTRUCTURE DE SERVICES NUMÉRIQUES DANS LE DOMAINE DE LA SANTE EN LIGNE

Point de contact (NCPeH)

Transfert de données de santé

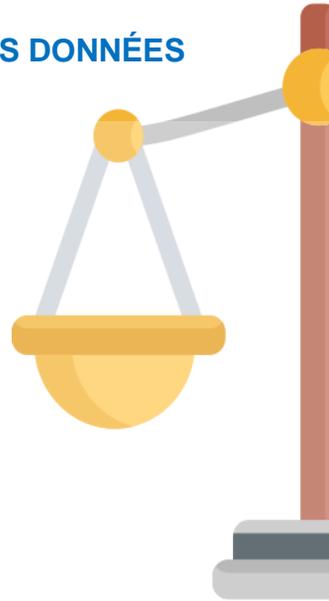


3. QUELLE EST LA BASE LÉGALE POUR LE TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Vos données personnelles sont traitées conformément :

- aux dispositions du RGPD, à la Directive 2011/24/UE relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers,
- aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- à l'accord multilatéral entre les autorités nationales ou les responsables des points de contact nationaux en e-santé, signé le 10 février 2020 par l'Agence du numérique en santé.

Conformément aux articles 6 et 7 du RGPD, vos données ne sont traitées qu'avec votre **consentement explicite préalable**.



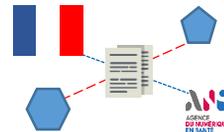
Directive et RGPD



Lois et décret



Convention et accords



4. QUEL EST LE BUT DU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

Vos données personnelles sont utilisées pour votre prise en charge sanitaire par des professionnels de santé habilités exerçant en France.

Ces **données de santé** ne seront à aucun moment réutilisées pour une finalité de recherche ou de statistique.

Des **statistiques anonymes** sont réalisées afin de suivre l'utilisation du service.



5. QUI TRAITE ET A ACCÈS À VOS DONNÉES ?

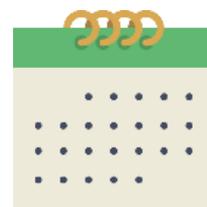
Les **données de santé** de votre synthèse médicale ne sont accessibles que par les **professionnels de santé habilités**, impliqués dans votre prise en charge, soumis au secret professionnel, et sous réserve de votre consentement préalable.

L'Agence du numérique en santé, en tant que point de contact national en e-santé, accède si nécessaire, aux traces fonctionnelles et techniques liées à l'utilisation du service.



6. COMBIEN DE TEMPS LES DONNÉES PERSONNELLES SONT-ELLES CONSERVÉES ?

Les données de votre synthèse médicale peuvent être stockées dans les systèmes d'information des professionnels de santé en France, et ce pour une période qui n'excède pas la durée nécessaire à votre prise en charge.

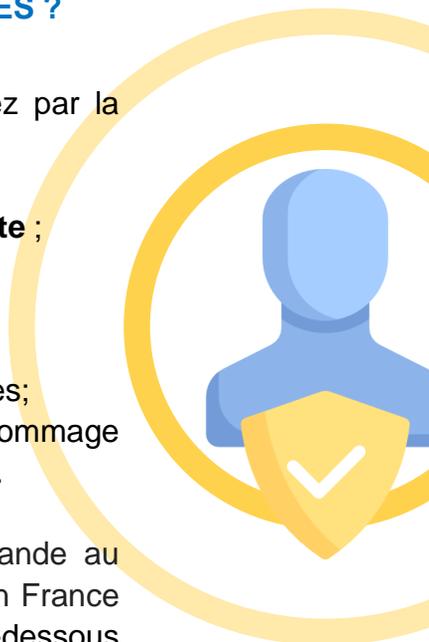


Les traces techniques sont conservées un an. Les traces fonctionnelles sont conservées pour une période maximale de 10 ans (durée alignée sur le délai de prescription de l'action en responsabilité médicale).

7. QUELS SONT VOS DROITS CONCERNANT VOS DONNÉES ?

Si vous consentez à ce que vos données personnelles soient traitées dans le cadre de ce service, vous pourrez par la suite :

- **Accéder** à vos données ;
- Demander la **rectification de toute donnée inexacte** ;
- Demander **l'effacement de vos données** ;
- Retirer votre **consentement** à tout moment ;
- Demander la **portabilité** de vos données ;
- Demander la **limitation** du traitement de vos données ;
- Bénéficier d'un **droit à réparation** en cas de dommage matériel ou moral résultant d'une violation du RGPD.



Vous pouvez exercer ces droits en adressant une demande au professionnel de santé qui réalise votre prise en charge en France ou encore, au Délégué dont les coordonnées sont ci-dessous (notamment concernant les données techniques assurant la traçabilité du traitement de vos données).

A défaut de réponse dans un délai d'un mois à compter de l'exercice de vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier à l'adresse suivante :

CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 0

Contact :

Délégué à la Protection des Données de l'ANS

Agence du numérique en santé

9 rue Georges Pitard - 75015, PARIS

dpo.asipsante@sante.gouv.fr

CONSETEMENT DU PATIENT

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM(S) :

Confirme que le Professionnel de Santé a recueilli mon consentement pour accéder à ma synthèse médicale selon les conditions présentées dans la Notice d'Information

Accepte de partager mes données de santé personnelles contenues dans mon infrastructure nationale à des fins de prise en charge médicale par le biais de l'infrastructure de services numériques dans le domaine de la santé en ligne fournie par la Commission européenne

Fait à

Le/...../.....

Signature du patient